

13.085 Initiative populaire. Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage

Consultation relative au contre-projet direct
Questionnaire

1.	La définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme doit-elle être explicitement inscrite dans la Constitution ? Cela enlèverait au législateur la possibilité de rendre l'institution du mariage accessible aux couples de même sexe par une simple modification de loi.
Réponse	

2.	Convient-il d'inscrire dans la Constitution que le mariage constitue une communauté économique du point de vue fiscal ? Cela reviendrait à prescrire qu'il faut prévoir une imposition commune des conjoints. Le passage à l'imposition individuelle serait alors exclu sans un nouveau changement de la Constitution.
Réponse	

3.	Êtes-vous favorable à la présentation d'un contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour le couple et la famille – non à la pénalisation du mariage » ? Si oui, quelle teneur de la nouvelle disposition constitutionnelle privilégiez-vous ? a) la teneur de la proposition de la majorité b) la teneur de la proposition de la minorité 1 c) la teneur de la proposition de la minorité 2
Réponse	